

OBJECTIFS :

Répondre aux obligations réglementaires du § 1.3 de l'ADR,
Acquérir les connaissances de base liées au transport des Marchandises Dangereuses par route,
Comprendre la structure de l'ADR et le pratiquer,
Savoir identifier les exigences applicables pour toute expédition de marchandises dangereuses,
Connaître les règles pour classer, emballer, conditionner, marquer, étiqueter, charger/décharger, des Marchandises Dangereuses en conformité avec la réglementation ADR,
Être en capacité d'établir les documents de transport.

PUBLIC :

Les formations pour les personnes autres que conducteurs routiers s'adressent aux expéditeurs, transporteurs, personnels administratifs, chargeurs, affréteurs, transitaires, commissionnaires, commerciaux, conditionneurs, emballeurs, manutentionnaires, magasiniers.
Toutes les personnes intervenant directement ou indirectement dans la chaîne du Transport de Marchandises Dangereuses par voie routière.

PRE-REQUIS :

Savoir compter, lire et écrire le Français.

CONTENU :

Jour 1 :

La classification des matières dangereuses (MD)
Etude des risques liés aux matières. Fiche de données de sécurité
Liste des marchandises dangereuses
Etude des quantités limitées. Exemption du 3.4
Homologation et épreuves de résistance sur les emballages
Instruction d'emballage
Exercices individuels ou en groupe suivis des corrigés
Emballages en commun
Marquage et étiquetage des colis. Les suremballages.
Exercices suivis du corrigé
Documents de transport

Jour 2 :

Les documents de bord
Certificat de formation du conducteur
Consignes de sécurité
Exercice d'application
Règles de chargement, déchargement et chargement en commun
Equipements de bord
Signalisation des véhicules (panneaux oranges, plaques étiquettes)
Les exemptions partielles : §1.1.3.6
Responsabilités des différents intervenants : expéditeur/chargeur/transporteur
Aspect pratique sur le terrain avec visite du site quand c'est possible

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateur qualifié de BVT (Groupe Apave).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Salle de cours équipée de moyens multimédias
Support pédagogique individuel
Distribution, pour la durée de la formation, de l'ADR et Arrêté TMD à jour.
Exercices d'application écrits et/ou oraux individuels et collectifs

DATES DE FORMATION :

Veuillez consulter le centre de formations AFA au 02 41 54 88 08 ou contact.afa@afaformation.com .

DURÉE :

2 jours soit 14 heures.

LIEU DE FORMATION :

Inter ou Intra-entreprise.

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Signature d'une feuille d'émargement individuelle par le stagiaire et le formateur, par demi-journée de formation.
Nombreux exercices d'application (écrits ou oraux) suivis de leur corrigé.
Evaluation finale des connaissances acquises à l'issue de stage.

SANCTION VISÉE :

Obtention d'une attestation de suivi de stage ADR.
Certificat de réalisation